

Nos amendements sur la jeunesse au congrès de fondation du NPA

Amendements présentés par la Tendance CLAIRE au congrès de fondation du NPA (février 2009)

Amendement aux principes fondateurs

Ajouter : « Les jeunes comptent parmi les premières victimes du système capitaliste, dès l'école, que le système entend adapter à ses besoins économiques et idéologiques. Jeunes travailleurs, ils subissent une exploitation spécifique, des discriminations à l'embauche, au salaire et aux conditions de travail, que le système capitaliste prétend justifier en lui donnant des raisons de "nature" liées à l'âge. Les jeunes, travailleurs ou scolarisés, se sont aussi toujours trouvés à la pointe des révoltes et des révolutions. Les jeunes des quartiers populaires en particulier, comme l'a montré leur révolte en novembre 2005, constituent une force sociale essentielle, capable de contester le système socioéconomique et les institutions de l'État. Le NPA doit les gagner à son programme révolutionnaire et faire de cet objectif l'une de ses priorités ».

(Amendement adopté par l'AG électorale d'Arles à l'unanimité, non discuté au congrès fondateur)

Amendement aux statuts provisoires

- **Supprimer :** « Il [le secteur jeune du NPA] élabore une orientation en direction de celle-ci [la jeunesse] (campagnes, matériel, journal) ».
- **Remplacer par :** « Il [le secteur jeune] constitue au sein du NPA une fédération autonome qui élabore son orientation et édite un matériel spécifique en direction de la jeunesse (journal, tracts, etc). Cette fédération se dote des structures nécessaires à l'échelle locale, départementale, régionale et nationale sur le modèle de l'organisation générale du NPA. »

Explication : « L'importance de l'autonomie de la jeunesse est sous-estimée : nous préconisons une complète autonomie politique et organisationnelle des comités jeunes et leur propre fédération nationale ; c'est d'autant plus nécessaire qu'il est impératif de gagner progressivement au programme de la révolution les jeunes des quartiers populaires, qui se révoltent déjà, mais pour le moment sans expérience politique organisée. »

(Amendement adopté par l'AG électorale de Paris 19e par 10 pour, 7 contre, 13 abstentions.)

Tendance CLAIRE, le 1 février 2009